



Les organisations syndicales de l'ISERE
du Ministère du travail
CGT – SUD – SNU – UNSA

A

Directeur général du travail

Copie : Directrice Unité Départementale de l'ISERE et Directeur de la DIRECCTE AUVERGNE-RHONE-ALPES

Une fois de plus, les organisations syndicales de l'UD 38 de la CGT, du SNU, de SUD TRAVAIL et de l'UNSA, ont pris connaissance des incidents de contrôle et agressions dont ont été victimes nos collègues de la région Auvergne Rhône Alpes ces derniers jours.

- Agression et insultes racistes mercredi 5 janvier 2017 contre un IT de la Drôme
- Obstacle jeudi 6 janvier 2017 contre deux agents de contrôle de la Drôme ;
- Insulte, outrage et menaces contre une IT de l'Isère par courrier du 5 janvier 2017 d'un patron de boulangerie condamné pour outrage et obstacle en 2009 et 2011(cour d'appel), ce même patron renvoyant sur sa page FACEBOOK, sur laquelle il a entrepris une véritable campagne de dénigrement de l'IT.

Nous avons d'ores et déjà apporté notre soutien aux collègues, et annoncé que nous nous constituerons partie civile, dans les procédures pénales à venir, pour défendre les intérêts et les missions de l'IT.

Ces événements rendent d'autant plus nécessaire une réaction publique de votre part. Les usagers et notamment les employeurs du département doivent connaître le soutien que vous manifestez aux agents dès lors qu'ils sont mis en cause, ici de façon particulièrement abjecte et menaçante. Ces événements ne sont pas isolés : ils s'inscrivent dans un contexte plus général de mise en cause du service public et des fonctionnaires qui le font vivre.

Après le communiqué public de soutien de la Ministre du Travail et du DIRECCTE ARA concernant les agressions contre les agents de l'IT de la Drôme, nous vous demandons, pour le département de l'ISERE, d'affirmer publiquement votre soutien à l'inspection du travail de l'ISERE et ses agents dans l'exercice de leurs missions et bien entendu d'apporter tout votre soutien à l'inspectrice mise en cause de façon inadmissible par un usager.

Il n'est pas possible d'insulter une profession et menacer un agent, quel que soit le support de la diffusion.

Les organisations soussignées vous demandent de porter la procédure pénale qui va être mise en œuvre dans cette affaire. En tant qu'autorité centrale de l'inspection du travail, vous devez porter plainte et initier une procédure judiciaire qu'il vous appartient de faire connaître largement.

Pour les organisations syndicales de l'ISERE de :

CGT-TEFP

SUD-TAS

SNU-TEFE

UNSA-ITEFA